

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 19/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07/11/2022****OBJET : Autorisation acte administratif pour constituer une servitude**

L'an deux mille vingt deux et le sept novembre à dix sept heure, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs BRUN Roger, CHAYLA Valérie, MALHERBE Eric, PAGES Josyane, PERRET Nicolas, THIOT Jacques, VIGIER Urbain.

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU le CGCT et notamment l'article L.1311-13 disposant que les actes administratifs ont la même valeur que les actes notariés et sont soumis aux mêmes exigences de publicité foncière.

CONSIDERANT QUE la parcelle cadastrée section A n°272 présente un intérêt pour la commune en vue de passer une canalisation d'eau alimentant les gerles et le moulin de Sarral

CONSIDERANT QUE le financement de l'acquisition pourra être assuré par prélèvement sur les fonds libres de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain de Mme et Mr Salles Nicole et Bernard, situé au lieu-dit la Devèze à Rieutort d'Aubrac, d'une superficie de 1 ha 66 a cadastré n° 272 Section A, présente un intérêt pour la commune en vue de créer une servitude de passage d'adduction d'eau

Les propriétaires sont d'accord pour une servitude gratuite (0€)

SUR PROPOSITION du Maire en son exposé,

APRES en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE DE CONSTITUER UNE SERVITUDE** de passage de canalisation d'eau sur la parcelle cadastrée section A n°272 d'une superficie de 1 ha 66 a au prix de 0 euro
- **DESIGNE M. PERRET Nicolas 1^{er}** adjoint au Maire, pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 07 novembre 2022
Le Maire

